



Les échos du CST

du 23 juin 2025

Bénéficiaires des IHTS

Il s'agit d'élargir la possibilité d'heures supplémentaires rémunérées aux contractuels, à certains métiers des lycées en cuisine et maintenance, et à l'ensemble des agents intervenant sur des événements exceptionnels

Pour la CGT, tout travail mérite salaire

Cependant nous restons vigilants sur l'usage des heures supplémentaires qui ne doivent pas pallier à l'absence de recrutement, notamment sur les postes en lycées. Le volontariat doit être strictement respecté.

Sur la notion d'événements : suite à nos demandes de précisions, il est précisé qu'il s'agit d'événements organisés par la région (pas les journées portes ouvertes dans les lycées)

Autre point de vigilance, le risque que l'attribution des heures supplémentaires par les managers soit un sujet de discordes ou d'iniquité dans les équipes.

La CGT a évoqué la problématique des heures supplémentaires non majorées pour les veilleurs de nuit.

Elle souligne enfin la difficulté pour les agents de la catégorie A mobilisés sur des soirs et weekend de récupérer les heures supplémentaires non rémunérées : quelle solution ?

Abstention.

Les élus CGT (5 élus titulaires sur 15 sièges au CST, 5 suppléants) restent à votre disposition pour relayer vos alertes et remarques.